

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

**Convocation adressée aux Conseillers
par courrier le :**

22 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 22 novembre 2022 par Madame le Maire, Mme DEVALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Effectif légal du Conseil : 23

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice : Mme DEVALLÉE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme MERCIER Céline, Mme LABREVOIT Sandrine, M. BONZON Sébastien, Mme DELALEUF Marie, M. LANDAIS Romain, M. DEVALLEE Victorien, Mme ROUVRE Liliane.

Nombre de Conseillers :

En exercice : **23**

Présents : 17

Votants : 23

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. CHAMPION Pierre donne pouvoir à M. BONZON Sébastien
Mme CHASLES Sophie donne pouvoir à Mme GOURON Claude
M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale
Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme COMMUNAL Renée
Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle donne pouvoir à Mme FERRAND Claude
M. LESAGE Mathieu donne pouvoir à Mme MERCIER Céline

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 23

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Etaient absents excusés :

Néant

Etaient absents non excusés :

Néant

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

Monsieur ROBIN Xavier été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 44 / 2022

**MONTANT DES LOYERS ET DUREE DU CONTRAT
DE BAIL AVEC LE COMMERCE
« O PANIER GOURMAND »**

Il appartenait à la commune de VERNOU de délibérer sur le montant du loyer et la durée du contrat de bail avec la société « *Ô Panier Gourmand* ». En effet, le contrat liant ladite société avec la commune est caduque et appelle ainsi au renouvellement du bail.

Il est proposé d'augmenter le loyer de 600 € TTC à 800 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **du** montant du loyer passant de 600 à 800 € TTC à compter du renouvellement du bail
- **autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent au renouvellement du contrat de bail entre la commune de VERNOU et la société « *Ô Panier Gourmand* »

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,



Pascale DEVALLEE